

COVID-19 - PLAN DE PROTECTION MIH

Version 8, à compter du 19 décembre 2020

1. HYGIÈNE DES MAINS

Toutes les personnes présentes dans le musée doivent se nettoyer régulièrement les mains.

Mesures
Lavabos, savon, essuie-mains et poubelles à disposition
Solution hydro-alcoolique à disposition du personnel avec accès limité aux lavabos
Solution hydro-alcoolique à disposition des visiteurs à l'entrée du musée
Paiement par carte, sans contact, et zone de dépôt sans contact en cas de paiement cash

2. RESPECT DES DISTANCES

Les collaborateurs et les visiteurs doivent observer une distance de 1.5 mètre entre eux. Le port du masque est obligatoire.

Mesures
Les collaborateurs observent une distance de 1.5 mètre entre eux. Le masque est porté en tout temps sauf à sa propre place de travail individuelle uniquement si les distances sont respectées. A défaut de la possibilité de respecter la distance minimale avec le collègue le plus proche, le port du masque est obligatoire à sa place de travail. Le recours au télétravail par alternance est possible afin de réduire les contacts sociaux et minimiser les risques de contagions
Protection en plexiglas à la caisse du musée, masques à disposition du personnel
Port du masque obligatoire pour les visiteurs et le personnel travaillant dans les espaces publics du musée
Canalisation des visiteurs par un marquage extérieur et intérieur (balisage et marquage au sol entrée, passerelle, sortie)
Limitation de la fréquentation à 180 personnes simultanément dans le musée (géré par le personnel d'accueil et de surveillance)
Les visiteurs doivent observer une distance de 1.5 mètre entre eux, sauf entre les membres d'une même famille/entre les enfants
Pas de distribution d'audioguides, téléchargement à travers l'application izi.Travel uniquement
Les activités organisées au sein du musée sont autorisées en groupe de 5 personnes au maximum, à l'exception des enfants de 12 ans, pour lesquels la limite est fixée à 10 personnes au total.

3. NETTOYAGE

Les surfaces et les objets touchés par plusieurs personnes sont régulièrement nettoyés.

Mesures
Désinfection plusieurs fois par jour du stand de vente, de la caisse, des vitrines boutique (par le personnel d'accueil)
Désinfection des dispositifs interactifs en fonction de la fréquentation (par les surveillants et sgm). Dans le cas d'une affluence ne permettant plus un nettoyage optimal, tout ou partie des appareils sont mis hors service.
Nettoyage quotidien des rampes, portes, accès (par sgm)
Nettoyage quotidien des WC (par sgm)
Évacuation régulière des poubelles (par sgm)
Un renouvellement de l'air est assuré en permanence

4. PERSONNES MALADES

Mesures
Les collaborateurs qui tombent malades suivent les recommandations des Ressources humaines de la Ville de La Chaux-de-Fonds et sont invités à respecter les consignes de l'OFSP sur l'(auto)-isolement
Les visiteurs présentant des symptômes de maladie sont priés de rentrer immédiatement chez eux

5. INFORMATION

Collaborateurs et visiteurs sont informés des directives et des mesures.

Mesures
Envoi régulier des directives émises par les Ressources humaines de la Ville de La Chaux-de-Fonds
Point de situation COVID hebdomadaire dans le PV Info MIH
Mise à disposition du plan de protection sur le site internet du musée
Affichage des mesures OFSP et des restrictions de visite dans l'enceinte du musée
Les mesures d'hygiène, de distanciation et les restrictions de visites sont diffusées dans le hall d'entrée du musée

Le présent document est publié sur la page d'accueil du site internet du MIH. Il a été transmis et expliqué à tous les collaborateurs.

Régis Huguenin, Conservateur-directeur MIH, le 19.12.2020